

Charte et Clauses de Conformité à l'IA Act

Organisme : CGE Formations

Date d'application : Août 2026

Objet : Encadrement de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) et respect du Règlement Européen sur l'IA (AI Act)

1. Contexte et Champ d'Application

La présente politique s'applique à l'ensemble des formations dispensées par **CGE Formations**, ainsi qu'à tous les formateurs, intervenants et personnels administratifs. Elle définit les règles d'utilisation éthiques, légales et pédagogiques des outils d'Intelligence Artificielle Générative (notamment ChatGPT, Claude, Gemini et Gamma).

2. Classification des Usages et Grille de Conformité

Conformément aux exigences de l'AI Act (Règlement UE 2024), CGE Formations classe ses outils et usages selon le niveau de risque défini par le législateur :

Catégorie de Risque	Usages Concernés chez CGE Formations	Obligations Réglementaires Appliquées
Risque Minime	- Conception de plans de cours et d'exercices (ChatGPT, Claude, Gemini). - Création et mise en page de diaporamas (Gamma App). - Correction linguistique et synthèse documentaire.	- Supervision et validation humaine obligatoire. - Sensibilisation au droit d'auteur et à la protection des données.

Catégorie de Risque	Usages Concernés chez CGE Formations	Obligations Réglementaires Appliquées
Risque Limité (Transparence)	- Mise à disposition de chatbots ou assistants virtuels d'apprentissage. - Génération d'images synthétiques ou de contenus multimédias pour les cours.	Information explicite de l'apprenant sur la nature artificielle de l'outil ou du support (Art. 50 AI Act).
Haut Risque	- Admission automatisée des candidats. - Évaluation/notation automatique des compétences certifiantes. - Surveillance d'examens par reconnaissance biométrique.	Interdiction d'automatisation exclusive : Contrôle humain direct requis pour toute décision à impact statutaire ou diplômant.

3. Clauses Clés à Intégrer dans les Documents Officiels

A. Clause à insérer dans le Règlement Intérieur de CGE Formations

Article – Utilisation de l'Intelligence Artificielle et Protection des Données :

Dans le cadre de ses activités d'ingénierie et d'animation pédagogiques, CGE Formations peut recourir à des solutions d'Intelligence Artificielle (IA) à titre d'assistance technique et pédagogique.

CGE Formations garantit qu'aucun système d'IA n'effectue de décision d'évaluation, d'admission ou de certification de manière 100 % automatisée sans contrôle ou validation humaine. Conformément au RGPD et à l'AI Act, aucune donnée à caractère personnel ou nominative concernant les stagiaires ne sera soumise à des modèles d'IA grand public à

des fins d'entraînement externe.

B. Mention de Transparence pour les Supports de Cours et Diaporamas

«  **Information Pédagogique** : Certains contenus, exercices ou visuels présentés dans ce support ont été conçus ou optimisés à l'aide de solutions d'IA générative (ChatGPT, Claude, Gemini, Gamma App). L'ensemble du contenu technique et pédagogique a été vérifié et validé par l'équipe pédagogique de CGE Formations. »

C. Notice d'Information pour les Assistants Virtuels / Chatbots Pédagogiques

«  **Information Apprenant** : Vous interagissez avec un assistant pédagogique propulsé par l'intelligence artificielle. Cet outil a pour but exclusif de vous accompagner dans vos révisions. Il ne remplace pas votre formateur référent et n'intervient pas dans votre évaluation finale. »

4. Engagements et Bonnes Pratiques de l'Équipe Pédagogique (AI Literacy)

Afin de respecter le devoir de compétence en matière d'IA (*AI Literacy* - Art. 4 de l'AI Act), CGE Formations s'engage à respecter la charte de bonnes pratiques suivante :

1. **Principe de responsabilité** : Le formateur reste le seul responsable de la véracité et de la qualité des informations diffusées aux apprenants.
2. **Vérification systématique** : Tout contenu généré par une IA doit faire l'objet d'une relecture critique pour éviter les hallucinations, inexactitudes ou biais.
3. **Confidentialité des données** : L'utilisation d'identifiants, de noms, de copies ou de données de santé/sécurité dans des requêtes d'IA générative est strictement interdite.